

OUVERTURE DES DISCUSSIONS

ACCORD DE MÉTHODE

Préambule

Les parties au présent accord se sont rencontrées les 23, 25 et 27 novembre 2021, à la demande de l'intersyndicale et à l'invitation du Préfet et du Président du conseil exécutif, afin de fixer le cadre procédural relatif à l'organisation des discussions engagées entre elles depuis le lundi 22 novembre 2021. Conscientes de la nécessité de l'apaisement, les parties s'accordent pour fixer les modalités opérationnelles des échanges pour les prochains jours au sein d'ateliers thématiques. La méthode convenue est précisée ci-après :

Article 1^{er} : Ateliers thématiques et lieu des discussions

Les points figurant dans la plateforme ont permis d'identifier des thèmes et la constitution de 7 ateliers pour en connaître :

Ateliers thématiques	Lieu
1. Santé	Préfecture
2. Jeunesse	CTM
3. Vie chère, prix des carburants, bouteille de gaz	DEETS
4. Transports	DEAL - CTM (Pointe de Jaham)
5. Chlordéconomie	Préfecture
6. Pêche	DM
7. Culture	CTM

Les ateliers permettront de rechercher les solutions sur les principales problématiques majeures identifiées, notamment les points suivants.

L'atelier Santé devra examiner tous les enjeux de l'obligation vaccinale : la continuité du service public, la continuité des carrières, les suspensions en cours, la diversité des métiers concernés, les dispositifs éventuels de reclassement, l'utilisation des tests.

Pour lutter contre la vie chère, l'atelier travaillera sur la baisse des prix des énergies et du gaz et le versement d'aides supplémentaires.

Pour les jeunes, un plan jeunesse sera construit autour de l'emploi, de la formation, du logement, de la culture, de la mobilité et du sport

Article 2 : Composition

Les ateliers thématiques se composeront ainsi :

Ateliers	Représentants de l'État	Représentants de la CTM		Représentants des maires	Représentants de l'intersyndicale
		Exécutif	Assemblée		
1. Santé	ARS, DEETS, Pôle Emploi (PE), CH	A. THALY-BARDOL	D. DINAL + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	SA
2. Jeunesse	DRAJES, DEETS, PE, Rectorat, SPCS	S. TERMON	D. LAGUERRE + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	

P.A
M.B
C
A
B.E
S.M
P.B
G.I
U.G
RAT
AA
Sapem
J.L
deville
A
A

3. Vie chère, prix des carburants, bouteille de gaz	DEETS, Préfecture	A. RENE-CORAIL	A. VENTADOUR + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	
4. Transports	DEAL, Préfecture, CGSS, ARS	D. ZOBDA	S. CASANOVA + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	
5. Chlordéconémie	Préfecture, ARS, CGSS, DAAF	N. MONROSE	M. TAUREL + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	
6. Pêche	DM, URSSAF Poitou, CGSS	F. MERINE	P. TELLE + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	
7. Culture	DAC, PE, DEETS	M.T. CASIMIRIUS	M. MONROSE + 1 élu de l'Assemblée	1 élu	

Les groupes de travail comprendront 12 à 15 personnes au total, sauf pour les groupes plus nombreux.

Chacune des parties s'engage à la transparence et à l'information de la population sur les discussions qui auront lieu.

Article 4 : Calendrier des discussions

Les discussions s'engageront le 29 novembre à 9 heures. Un point d'étape sera fait en plénière le vendredi 3 décembre à 10 heures.

Article 5 : Durée de l'accord

Le présent accord est un accord à durée déterminée destiné à organiser des échanges, il prendra fin à l'arrêt des discussions entre les parties.

Pour la bonne mise en œuvre de ces orientations,

L'intersyndicale s'engage à consulter ses mandants.

l'Etat s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,

la Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à mettre en œuvre les mesures correspondant à ses responsabilités.

Le Préfet

Le Président du Conseil exécutif

L'intersyndicale